



Réclamation de salaire payé en plus par l'entreprise?

Par **Currux**, le **18/04/2008** à **18:12**

Bonjour,

Je suis cadre en CDI depuis plus de 5 ans dans une entreprise en IdF. En 2007 j'ai fait une demande de CIF à temps plein, qui a été accordée par l'entreprise et qui a eu accord favorable de prise en charge partielle par le Fongecif IdF.

Je suis parti le 1er octobre 2007 pour commencer ma formation, d'une durée d'un an.

L'accord de prise en charge du Fongecif correspond à 80% de mon salaire d'octobre 2007 jusqu'à mi-janvier 2008.

L'entreprise, par erreur, m'a versé le total de mon salaire d'octobre 2007 à mars 2008.

Ils m'ont contacté pour me signaler l'erreur et pour m'annoncer que je leur dois de l'argent.

Sans vouloir actuer de mauvaise fois, je voudrais savoir si légalement ils peuvent me réclamer l'argent versé en plus par erreur, ou si bien, je ne suis pas légalement obligé de retourner cet argent.

Peuvent-ils m'attaquer en justice?

Merci beaucoup pour votre aide.

Cordialement,

